



Fiches formations
Planning d'alternance
Maquettes

MASTER 2 ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

Parcours Administration des Etablissements de Santé
& Parcours Administration du Secteur Social



ÉCOLE DE DROIT

UNIVERSITÉ
Clermont Auvergne

EN ALTERNANCE

41 boulevard François Mitterrand - TSA 80403
63001 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1
04 73 17 76 54 - alternance.droit@uca.fr

DIPLÔME PRÉPARÉ

Master 2^{ème} année mention Administration Economique et Sociale

- Parcours Administration des Etablissements de Santé (AES)
- Parcours Administration du Secteur Social (ASS)

Heures d'enseignements, d'encadrement et d'examens :

- AES : 412 heures
- ASS : 405 heures

Année universitaire : du 1^{er} septembre 2025 au 30 septembre 2026

Fiche RNCP : 39011

Code diplôme : 13512010

Niveau : Bac + 5 (niveau 7)

Type de contrat proposé :

Apprentissage

Professionnalisation

RESPONSABILITÉ PÉDAGOGIQUE

Agnès ROCHE, Professeure

Marion GABORIAU, Maîtresse de Conférences

Agnes.ROCHE@uca.fr

Marion.GABORIAU@uca.fr

LIEU DE FORMATION

École de Droit - Université Clermont Auvergne

41, boulevard François Mitterrand

- TSA 80403 -

63001 CLERMONT-FERRAND Cedex 1

<https://droit.uca.fr/>

RYTHME D'ALTERNANCE

◆ 135 demi-journées de présence à l'École de Droit réparties sur un total de 28 périodes d'enseignements ;

◆ 354 demi-journées de présence en structure d'accueil

PROFIL DES CANDIDAT(E)S

Titulaires d'un Master 1 AES ou droit public, à partir d'une licence dans les domaines droit, AES, économie ou gestion, ou encore en sociologie, et après examen du dossier.



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ◆ Acquérir une culture et de capacités de problématisation en droit et sciences humaines et sociales appliquées au secteur sanitaire et social ;
- ◆ Combiner des enseignements juridiques exigeants et des approches de sciences humaines sur les thématiques de la santé, du handicap, de la dépendance, de l'exclusion, de la famille ou de la protection de l'enfance ; mais également donner des outils méthodologiques prisés dans le monde du travail (par des enseignements très pratiques : atelier d'écriture professionnelle, techniques d'enquêtes, note de synthèse, communication orale, GRH, comptabilité et analyse financière).

DÉBOUCHÉS

Les titulaires de ce diplôme ont vocation à occuper des postes de direction d'établissements sanitaires, sociaux ou médico-sociaux : EHPAD, établissements pour personnes handicapées, établissements et services dans le champ de la protection de l'enfance, de la lutte contre l'exclusion, de l'insertion, structures d'aide à domicile, et des postes d'encadrement dans les secteurs de l'Assurance Maladie et de la protection sociale complémentaire.

ORGANISATION DE L'ALTERNANCE

Un(e) alternant(e) est à la fois étudiant(e) au sein d'une formation éligible à l'alternance, et en parallèle salarié(e) d'une structure d'accueil au sein de laquelle le contrat a été signé, que ce soit un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

PLANNING D'ALTERNANCE

L'alternance doit suivre un rythme précis et rigoureux, selon un calendrier préétabli et voté par le Conseil de Gestion de l'Ecole de Droit.

Il fait apparaître :

- Les créneaux d'enseignements à l'Ecole de Droit, balisés de couleur bleue, pendant lesquels seront réparties les heures de cours de la formation ;

Sur ces périodes dédiées aux enseignements,

l'alternant(e) ne peut EN AUCUN CAS se rendre sur son lieu d'alternance :

- Même si son emploi du temps affiche un créneau libre,
- Même si l'un(e) des enseignant(e)s est absent(e),
- Même si la structure d'accueil a besoin de lui (d'elle) sur place

- La période de soutenance du rapport d'alternance du 26 au 28 août 2026, en rouge ; chaque alternant(e) sera convoqué(e) sur une demi-journée seulement, et devra se rendre en entreprise le reste du temps.

Sur les jours restés en gris sur le planning, la présence de l'alternant(e) est attendue en structure d'accueil.





Maquettes des formations & plannings d'alternance

- Parcours AES et ASS -



MAQUETTE DES ENSEIGNEMENTS

Parcours Administration des Etablissements de Santé

Semestre 3 (195 heures)	Volumes horaires	Régimes d'examen
UE 3A : Administration des établissements sanitaires	75h	
Les établissements de santé	25h	Contrôle Continu
Financement des établissements de santé	15h	Contrôle Continu
Responsabilité des établissements	20h	Contrôle Continu
Responsabilité des établissements - TD	15h	Contrôle Continu
UE 3B : Outils de gestion du secteur sanitaire et social	55h	
Analyse financière	15h	Contrôle Continu
GRH	25h	Contrôle Continu
GRH - TD	15h	Contrôle Continu
UE 3C : Outils de professionnalisation	65h	
Anglais	15h	Contrôle Continu
Note de synthèse dans le secteur sanitaire	15h	Contrôle Continu
Atelier d'écriture professionnelle dans le secteur sanitaire 1	15h	Contrôle Continu
Techniques d'enquêtes	20h	Contrôle Continu
Semestre 4 (210 heures)	Volumes horaires	Régimes d'examen
UE 4A : Outils de direction	60h	
Droits et devoirs des patients et praticiens	20h	Contrôle Continu
Droits et devoirs des patients et praticiens - TD	10h	Contrôle Continu
Certification, évaluation, qualité	20h	Contrôle Continu
Certification, évaluation, qualité - TD	10h	Contrôle Continu
UE 4B : Action de l'Etat	40h	
Handicap, vieillesse et action publique	25h	Contrôle Continu
Handicap, vieillesse et action publique - TD	15h	Contrôle Continu
UE 4C : Recherche et pratique professionnelle	30h	
Communication orale dans le secteur sanitaire	15h	Contrôle Continu
Atelier d'écriture professionnelle dans le secteur sanitaire 2	15h	Contrôle Continu
UE 4D : Stage / Alternance	80h	
Encadrement du rapport de stage ou d'alternance	80h	Rapport + soutenance

TOTAL : 412 heures
Examens inclus

Parcours Administration du Secteur Social

Semestre 3 (190 heures)	Volumes horaires	Régimes d'examen
UE 3A : Questions sociales	70h	
Analyse des comportements déviants	25h	Contrôle Continu
Analyse des comportements déviants - TD	15h	Contrôle Continu
Psychosociologie du travail	30h	Contrôle Continu
UE 3B : Outils de gestion du secteur sanitaire et social	55h	
Analyse financière	15h	Contrôle Continu
GRH	25h	Contrôle Continu
GRH - TD	15h	Contrôle Continu
UE 3C : Outils de professionnalisation	65h	
Anglais	15h	Contrôle Continu
Note de synthèse dans le secteur social	15h	Contrôle Continu
Atelier d'écriture professionnelle dans le secteur social 1	15h	Contrôle Continu
Techniques d'enquêtes	20h	Contrôle Continu

Semestre 4 (210 heures)	Volumes horaires	Régimes d'examen
UE 4A : Insertion, famille, dépendance et action publique	100h	
Enfance, famille et action publique	20h	Contrôle Continu
Enfance, famille et action publique - TD	10h	Contrôle Continu
Handicap, vieillesse et action publique	25h	Contrôle Continu
Handicap, vieillesse et action publique - TD	15h	Contrôle Continu
Exclusion, insertion et action publique	20h	Contrôle Continu
Exclusion, insertion et action publique - TD	10h	Contrôle Continu
UE 4B : Recherche et pratique professionnelle	30h	
Communication orale dans le secteur social	15h	Contrôle Continu
Atelier d'écriture professionnelle dans le secteur social 2	15h	Contrôle Continu
UE 4C : Stage / Alternance	80h	
Encadrement du rapport de stage ou d'alternance	80h	Rapport + soutenance

**TOTAL : 405 heures
Examens inclus**

sous réserve de
modifications

Planning d'alternance - Année universitaire 2025/2026
Dates de formation : 3 septembre 2025 au 28 août 2026

Septembre 2025			Octobre 2025			Novembre 2025			Décembre 2025			Janvier 2026			Février 2026			Mars 2026			Avril 2026			Mai 2026			Juin 2026			Juillet 2026			Août 2026			Septembre 2026		
1 Lu			1 Me			1 Sa	Février		1 Lu			1 Je	Février		1 Di			1 Di			1 Me			1 Ve	Février		1 Lu			1 Me			1 Sa			1 Ma		
2 Ma			2 Je			2 Di			2 Ma			2 Ve			2 Lu			2 Lu			2 Je			2 Sa			2 Ma			2 Je			2 Di			2 Me		
3 Me	Rentrée		3 Ve			3 Lu			3 Me			3 Sa			3 Ma			3 Ma			3 Ve			3 Di			3 Me			3 Je			3 Lu			3 Je		
4 Je			4 Sa			4 Ma			4 Je			4 Di			4 Me			4 Me			4 Sa			4 Sa			4 Lu			4 Sa			4 Ma			4 Ve		
5 Ve			5 Di			5 Me			5 Ve			5 Lu			5 Je			5 Je			5 Di			5 Di			5 Ma			5 Di			5 Me			5 Sa		
6 Sa			6 Lu			6 Je			6 Sa			6 Ma			6 Ve			6 Ve			6 Lu	Février		6 Lu	Février		6 Me			6 Lu			6 Je			6 Di		
7 Di			7 Ma			7 Ve			7 Di			7 Me			7 Sa			7 Sa			7 Ma			7 Ma			7 Je			7 Ma			7 Ve			7 Lu		
8 Lu			8 Me			8 Sa			8 Lu			8 Je			8 Di			8 Di			8 Me			8 Me			8 Ve	Février		8 Lu			8 Sa			8 Ma		
9 Ma			9 Je			9 Di			9 Ma			9 Ve			9 Lu			9 Lu			9 Je			9 Je			9 Sa			9 Je			9 Di			9 Me		
10 Me			10 Ve			10 Lu			10 Me			10 Sa			10 Ma			10 Ma			10 Ve			10 Di			10 Di			10 Lu			10 Lu			10 Je		
11 Je			11 Sa			11 Ma	Février		11 Je			11 Di			11 Me			11 Me			11 Sa			11 Sa			11 Lu			11 Sa			11 Ma			11 Ve		
12 Ve			12 Di			12 Me			12 Ve			12 Lu			12 Je			12 Je			12 Di			12 Di			12 Ma			12 Di			12 Me			12 Sa		
13 Sa			13 Lu			13 Je			13 Sa			13 Ma			13 Ve			13 Ve			13 Lu			13 Di			13 Me			13 Sa			13 Je			13 Di		
14 Di			14 Ma			14 Ve			14 Di			14 Me			14 Sa			14 Sa			14 Ma			14 Je	Février		14 Di			14 Di			14 Ve			14 Lu		
15 Lu			15 Me			15 Sa			15 Lu			15 Je			15 Di			15 Di			15 Me			15 Me			15 Ve			15 Lu			15 Sa	Février		15 Ma		
16 Ma			16 Je			16 Di			16 Ma			16 Ve			16 Lu			16 Lu			16 Je			16 Je			16 Sa			16 Ma			16 Di			16 Me		
17 Me			17 Ve			17 Lu			17 Me			17 Sa			17 Ma			17 Ma			17 Ve			17 Ve			17 Di			17 Me			17 Lu			17 Je		
18 Je			18 Sa			18 Ma			18 Je			18 Di			18 Me			18 Me			18 Sa			18 Sa			18 Lu			18 Sa			18 Ma			18 Ve		
19 Ve			19 Di			19 Me			19 Ve			19 Lu			19 Je			19 Je			19 Di			19 Di			19 Ma			19 Sa			19 Me			19 Sa		
20 Sa			20 Lu			20 Je			20 Sa			20 Ma			20 Ve			20 Ve			20 Lu			20 Lu			20 Me			20 Sa			20 Je			20 Di		
21 Di			21 Ma			21 Ve			21 Di			21 Me			21 Sa			21 Sa			21 Ma			21 Ma			21 Je			21 Di			21 Ve			21 Lu		
22 Lu			22 Me			22 Sa			22 Lu			22 Je			22 Di			22 Di			22 Me			22 Me			22 Ve			22 Lu			22 Sa			22 Ma		
23 Ma			23 Je			23 Di			23 Ma			23 Ve			23 Lu			23 Lu			23 Je			23 Je			23 Sa			23 Ma			23 Di			23 Me		
24 Me			24 Ve			24 Lu			24 Me			24 Sa			24 Ma			24 Ma			24 Ve			24 Ve			24 Di			24 Me			24 Lu			24 Je		
25 Je			25 Sa			25 Ma			25 Je			25 Di	Février		25 Me			25 Me			25 Sa			25 Sa			25 Lu	Février		25 Je			25 Ma			25 Ve		
26 Ve			26 Di			26 Me			26 Ve			26 Lu			26 Je			26 Je			26 Di			26 Di			26 Ma			26 Ve			26 Me			26 Sa		
27 Sa			27 Lu			27 Je			27 Sa			27 Ma			27 Ve			27 Ve			27 Lu			27 Lu			27 Me			27 Sa			27 Je			27 Di		
28 Di			28 Ma			28 Ve			28 Di			28 Me			28 Sa			28 Sa			28 Ma			28 Ma			28 Je			28 Di			28 Ve			28 Lu		
29 Lu			29 Me			29 Sa			29 Lu			29 Je			29 Di			29 Di			29 Me			29 Me			29 Ve			29 Lu			29 Sa			29 Ma		
30 Ma			30 Je			30 Di			30 Ma			30 Ve			30 Lu			30 Lu			30 Me			30 Me			30 Sa			30 Ma			30 Di			30 Me		
31 Ve			31			31			31			31			31			31			31			31			31			31			31			31		

Présence possible mais non obligatoire de l'alternant(e) en entreprise sur les mois de septembre 2025, après la soutenance

JOURS UNIVERSITAIRES
JOURS EN ENTREPRISE
JOURS SOUTENANCE

Périodes d'enseignements / examens
Parcours AES : 412 heures du 3 septembre 2025 au 28 août 2026
Parcours ASS : 405 heures du 3 septembre 2025 au 28 août 2026

Période banalisée pour la soutenance du rapport d'alternance
L'apprenti(e) est en entreprise, sauf pendant la journée de convocation consacrée à sa soutenance, dont la date précise lui sera communiquée au cours de l'année

COÛT DE LA FORMATION

Contrat d'Apprentissage

Dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, c'est le CFA (Centre de Formation des Apprentis) FORMASUP Auvergne qui renseigne les structures sur un plan financier.

contact@formasup-auvergne.fr

04 73 10 00 87

Contrat de Professionnalisation

La mise en place du contrat de professionnalisation dépend directement de l'Ecole de Droit. Le coût d'un tel contrat n'est pas global, c'est un coût horaire.

Il convient donc de multiplier le tarif horaire au nombre d'heures de formation.

Formation	Tarif horaire	Volume horaire	Montant
Parcours AES	16 €	412 heures	6 592 €
Parcours ASS		405 heures	6 480 €

Le coût de la formation est pris en charge de manière partielle ou totale par l'Opérateur de Compétences dont la structure dépend (il appartient à la structure de se rapprocher de son OPCO pour connaître les modalités).

Cette somme ne comprend pas la rémunération mensuelle de l'alternant(e), qui sera versée par la structure d'accueil ; il existe également des aides financières à destination des structures qui embauchent en alternance, précisées sur notre site ou dans le livret de l'alternance des formations en droit (QR Code en dernière page).





RÉMUNÉRATION MINIMALE MENSUELLE DE L'ALTERNANT(E)

Directement versée par la structure d'accueil et calculée sur la base du SMIC au 1er janvier 2025 (11,88€ brut/heure soit 1 801,80€ brut/mois), son montant va dépendre du type de contrat, ainsi que de l'âge de l'alternant(e).

La formation étant un Master 2, c'est le taux de rémunération 2^{ème} année qui va s'appliquer.

CONTRAT D'APPRENTISSAGE		
18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
51 % du SMIC *	Salaire le plus élevé entre 61% du SMIC * et 61% du SMC **	Salaire le plus élevé entre 100% du SMIC * et le SMC **

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION		
18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
65 % du SMIC *	80 % du SMIC *	100% du SMIC * ou 85% du SMC **

* SMIC = Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance

** SMC = Salaire Minimum Conventionnel (prévu dans la convention collective de la structure)

AIDE AUX EMPLOYEURS

L'Etat apporte une aide à hauteur de 5 000 € aux entreprises de moins de 250 salariés qui embauchent un(e) apprenti(e), et de 2 000 € pour les entreprises de plus de 250 salariés. Ces entreprises devront respecter certaines conditions, notamment en matière de proportion de contrats d'alternance dans leur effectif total.

Cas particulier : Pour les contrats conclus avec une personne reconnue comme travailleur handicapé, le montant est porté à 6 000 €, quelle que soit la taille de l'entreprise.



NOTES



Ecole de Droit

Université Clermont Auvergne

41 boulevard François Mitterrand
TSA 80403

63001 CLERMONT-FERRAND Cedex 1

<https://droit.uca.fr>

Service Alternance

alternance.droit@uca.fr

04 73 17 76 54



ÉCOLE DE DROIT
UNIVERSITÉ
Clermont Auvergne



FORMASUP
AUVERGNE

FormaSup Auvergne

Centre de Formation des Apprentis

2 allée Alan Turing

63170 AUBIERE

<https://www.formasup-auvergne.fr/>

Contact

contact@formasup-auvergne.fr

04 73 10 00 87



Livret de l'alternance

Procédure de mise en place
d'un contrat d'alternance



Documents à retrouver sur le site de
l'Ecole de Droit (rubrique Alternance)

